## **SOUS TOUTES RÉSERVES**

## À: Stéphanie Houle, directrice d'arrondissement par intérim, Lachine

Cc: Maja Vodanovic, Micheline Rouleau, Michèle Flannery, Julie-Pascale Provost, Younes Boukala

Objet: Réponse à votre lettre du 30 juin 2020

Mme Houle,

En réponse à plusieurs points discutés lors de la rencontre du 30 juin et en réponse à votre lettre qui nous a été remise en fin de rencontre, j'aimerais réitérer quelques points importants et rectifier plusieurs éléments présentés de façon fausse et/ou de mauvaise foi par l'arrondissement. La présente lettre se veut dans le meilleur intérêt des citoyens de Lachine, du Club de Natation Lachine (CNL) et de l'arrondissement.

Dans votre lettre et lors de la rencontre, vous avez mentionné que c'est à cause de la diminution d'heures de piscine du Collège Ste-Anne que l'entente avec le CNL ne peut pas continuer. Vous laissez ainsi croire que cela n'est pas le résultat de votre décision et que tout ceci est hors de votre contrôle. Ceci est FAUX et fait preuve de mauvaise foi: votre intention est d'offrir les mêmes activités qu'offrait le CNL (à l'intérieur des nouvelles plages horaire de piscine bien sûr), mais via un organisme externe pour la natation compétitive et directement via l'arrondissement pour le reste des activités aquatiques. Si quelqu'un d'autre peut le faire, le CNL peut très bien continuer à le faire, surtout avec son expérience et taux de satisfaction de ses clients allant de 90% à 100%.

Vous avez aussi mentionné lors de la rencontre qu'un "ménage à trois" (CNL, arrondissement, et Collège Ste-Anne) ne fonctionnait pas. Ceci est FAUX, car pourtant le CNL a très bien fonctionné dans la même structure pendant plus de 9 ans (2007 à 2016). L'ancienne présidente du CNL avait une soeur qui fonctionnaire de l'arrondissement, et qui était la répondante directe du CNL à l'arrondissement. Pendant toute cette période, tout s'est bien déroulé entre le CNL et l'arrondissement. Immédiatement après que cette présidente ait démissionné du CNL (2016), cette même fonctionnaire de l'arrondissement a commencé à harceler le CNL (surcharge de requêtes et requis administratifs, fausses accusations d'événements anodins à la piscine, intimidation de nos clients pour faire mal paraître le CNL, tenter de dissoudre le CNL en le forçant à fusionner avec autre OBNL n'offrant aucune valeur ajoutée, représailles suite à des plaintes du CNL de problématiques à la piscine, etc.). La liste réelle est bien plus longue, mais nous n'en ferons pas état ici car tous les détails sont présents dans les 33 pages (sans annexe courriel) remises à l'Ombudsman de Montréal.

Tout ceci n'est en fait qu'une **tempête dans un verre d'eau**, ayant comme point de départ la **mauvaise foi de deux de vos fonctionnaires. Le résultat est catastrophique** en termes de pertes de temps de part et d'autres, sans compter les autres problèmes collatéraux générés, et le nombre de **règles transgressées par l'arrondissement**.

Côté finances publiques, vous savez très bien qu'il vous sera impossible d'offrir des services de la qualité de ceux du CNL à moindre coût (moins de 7000\$ de subvention annuelle, excluant la piscine qui est louée en bloc au Collège Ste-Anne indépendamment). Seulement la portion de salaires administratifs (indirects) pour mettre en oeuvre votre décision devrait coûter un montant nettement plus élevé. Tout ceci, sans compter le fait que tous vos revenus associés aux cours de natation iront fort probablement à la ville centre et non à l'arrondissement. Combien de milliers de dollars supplémentaires cela coûterait-il aux citoyens?

Étant dans un état actuel de crise sanitaire et avec tous les problèmes supplémentaires nécessaires à gérer, pourquoi vouloir en plus perdre du temps et de l'énergie pour tenter de dissoudre un OBNL qui offre de bons services aux citoyens? Non-seulement tout votre travail de destitution du CNL n'est pas justifié ni éthique, vos éléments de soutiens à vos décisions sont basés sur de fausses allégations. Tel que mentionné dans la lettre précédente, nous vous demandons de nous fournir la date, lieu, personnes présentes, sujet annoncé et sujet(s) discuté(s) pour chacune des 6 rencontres entre l'arrondissement et le CNL auquel vous faite référence, mais dont le CNL n'a pas connaissance.

**Comment pouvez-vous refuser de répondre à nos question?** Vous avez mentionné dans votre dernière lettre:

"nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des éléments soulevés dans votre lettre puisqu'à notre avis, ces derniers ont déjà fait l'objet d'une réponse"?

- vous n'avez répondu à aucune question;
- vous avez amené de nouveaux faux éléments (paragraphes précédents et autres);
- vous avez failli de répondre à une question importante (6 rencontres). C'était pourtant la seule façon de clamer votre innocence à la possible participation de création de faux documents qui constitue une fraude.

Votre lettre est totalement insultante pour le CNL et montre de quelle façon vous traitez les OBNL et ainsi tous les citoyens de Lachine. Nous avons dû rencontrer votre direction à maintes reprises pour tenter de régler le problème lié à votre administration. Nous sommes stupéfaits face à votre inaction devant l'énormité des fautes commises. Votre prédécesseur a vraisemblablement refusé de considérer la source du problème. À ce point, vous devriez aussi avoir compris que je ne suis pas une personne qui abandonne et laisse tomber suite à une réponse baillon.

Tout ce qui a été mentionné précédemment devrait être plus que suffisant pour que vous reconnaissiez vos erreurs, mais vous avez encore contrevenu à d'autres de vos règlements figurant dans votre document "Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif":

 Les objectifs de la politique: favoriser une utilisation juste et optimale des ressources publiques disponibles:: vos décisions vont à l'encontre de cette règle à plusieurs niveaux;

- Soutien accordé: locaux (piscine):: vous ne pouvez pas soutirer les locaux (piscine) accordés au CNL;
- Durée de la reconnaissance: 3 ans:: le CNL a été reconnu selon cette politique dès sa mise-en-oeuvre (2016) et la reconnaissance a été renouvelée en septembre 2019, donc le CNL est reconnu jusqu'en septembre 2022 (minimalement);
- Processus de résiliation de la reconnaissance et perte de soutien: bien que non-appliquable ici, le processus avec étapes bien précises s'échelonnant sur 120 jours n'aurait pas été respecté (et de toutes façons, aucune base valable pour ceci), ET l'étape finale est d'obtenir une résolution du conseil d'arrondissement, alors que ce dossier n'a jamais été discuté en conseil de ville (ni même jamais été mis à l'ordre du jour);

Il est important de rappeler que toute cette histoire a débuté par de mauvaises intentions de certains de vos fonctionnaires qui ont harcelé le CNL. À chaque fois que le CNL a dénoncé les comportements de l'arrondissement à son égard, le harcèlement s'est intensifié. Dans toute cette histoire, le SEUL reproche fait envers le CNL est que certains courriels avaient un "ton" inacceptable, selon une appréciation subjective, unilatérale et biaisée. Certains de ces courriels comportaient le tutoiement ou se sont avérés plus directs. Vous avez indiqué que le message de notre employé suite à la réitération d'informations fausses de la part de l'arrondissement tel que: "tu viendras voir sur place à la piscine" était inacceptable. Pourtant, les principes de décisions de dernière minutes (à quelques heures de préavis de cours avec multiples citoyens) de fermer la piscine par un fonctionnaire dans un bureau à plusieurs kilomètres de la piscine, sans avoir constaté la réalité sur place avait de lourdes conséquences sur notre service client et basé sur des faussetés. Vos conclusions sont démesurées. Vous transgressez plusieurs règlements et règles d'éthique selon votre code de déontologie. Tout ceci sans compter que des accusations de création de faux documents pourraient être portées contre l'arrondissement pour plus d'un item.

Dans notre lettre du 22 juin, certains termes ont été utilisés afin d'éviter les débordements, mais ce n'était pas une mise-en-demeure. Par contre, cette fois-ci, le CNL est forcé de mettre formellement en demeure l'arrondissement Lachine de nous confirmer par écrit, dans les 10 jours de la réception de la présente:

- 1. la réintégration du CNL à offrir tous ses services aux citoyens
  - a. comme par les années passées (selon toutes les plages horaires disponibles à l'arrondissement à la piscine du collège ste-anne);
- 2. l'assignation au CNL à offrir TOUS les cours de natation de l'arrondissement
  - a. afin de vous aider à régler la soit-disant problématique de ménage à trois;
- 3. une prise d'actions concrètes envers tous vos fonctionnaires fautifs
  - a. et confirmation écrite des mesures prises, et notes au dossier des fonctionnaires concernés;
- 4. s'assurer que le CNL figure dans toutes vos publicités
  - a. pamphlets, site web et toutes autres formes de communications référant aux activités aquatiques de Lachine de la même façon que ceci a été fait l'an dernier.

- b. Si vous avez déjà imprimé quelconque publicité, les rappeler et ré-imprimer le tout.
- c. Confirmation par écrit de tout ce qui a et aura été fait;
- 5. ne pas embaucher (ou tenter d'embaucher) aucun de nos employés pour vos poste à la ville (comme vous l'avez déjà fait par le passé), ceci représente une faute aux règlements du travail. Prévoir une somme pour compensation monétaire à tous nos employés que vous avez indirectement mis à la porte (dans l'optique où vous maintenez les décisions passées);
- 6. le processus qu'a suivi votre lettre du 15 juin
  - a. Lettre confirmant le retrait toutes les heures au CNL, incluant mais non limité
    à: qui a monté le dossier, qui d'autre a participé au dossier, s'il y a eu présentation/approbation par les élus avant l'envoi de la lettre, pourquoi ceci n'a pas été décidé en conseil de ville;
- 7. détails sur vos cours de natation
  - a. le nombre de participants dans chacun de vos cours de natation pour la saison précédente (2019-2020) ainsi que le nombre d'heure de piscine pour chacun;
- 8. protocole d'entente avec le Collège Ste-Anne
  - a. la liste de tous ceux qui ont négocié le nouveau protocole d'entente avec le Collège Ste-Anne avec la proportion de temps pour chacun (afin pour vous de démontrer que la négociation n'a pas été faite en vue de nuire au CNL);
- 9. les précisions sur les 6 rencontres
  - a. mentionnées ci-dessus et dans la lettre précédente;
- 10. problème de défaillances du processus de plaintes au bureau du citoyen
  - a. liste des actions que vous avez prises jusqu'à date et à venir afin de régler le problème de défaillances du processus de plaintes au bureau du citoyen;
  - b. incluant, mais non-limité à régler les défaillances suivantes: obtenir un numéro de suivi, entrer le tout dans un système informatisé où il est impossible d'effacer les données (vs. un post-it reçu par une de nos clientes), s'assurer que le plaintes suivent le bon processus et bonnes hiérarchie (et non référer notre cliente à la fonctionnaire qui est en partie responsable du problème).
  - c. Ce problème a été porté à votre attention en décembre 2019 et rien ne semble avoir été fait;

Advenant votre refus de vous conformer aux présentes, soyez avisés que des procédures judiciaires seront intentées contre l'arrondissement sans autre avis ni délai. Compte tenu du manquement de l'arrondissement à plusieurs règles officielles, non-officielles, et d'éthique, vous devrez assumer tous les frais judiciaires et extrajudiciaires liés aux procédures (incluant tous les frais engagés par le CNL). D'autres frais s'ajouteront.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Le président du Club de Natation Lachine,

Jean-Luc Trépanier

Dea Lotat